

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

enseignants Question écrite n° 81380

## Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des droits des femmes sur la situation des femmes enseignantes qui reste toujours aussi inégalitaire. Le bilan social annuel publié par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale démontre que si la population enseignante reste très féminisée, il existe de fortes variations dans les fonctions occupées. Alors que plus de huit professeurs des écoles sur dix (81,6 %) sont des femmes, elles représentent moins de trois quarts des directeurs d'école. De même, chez les personnels de direction, la proportion de femmes est moindre : 45 % des principaux de collège, 8,9 % des proviseurs de lycée professionnel et 30,6 % des proviseurs de lycée. Le rapport signale également sur le plan des rémunérations que, dans le premier comme dans le second degré, le salaire net des hommes serait supérieur de 8 % à celui des femmes, à la fois pour le traitement indiciaire et les primes, ce qui lui semble pour le moins surprenant. De plus, les femmes recourent plus souvent au temps partiel et pour des quotités plus importantes, ce qui induit à la fois une rémunération moindre et des écarts salariaux importants. Il lui demande donc quelles suites elle envisage de réserver aux affirmations d'inégalité entre les femmes et les hommes contenues dans ce rapport.

## Données clés

Auteur : M. Jacques Cresta

Circonscription: Pyrénées-Orientales (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81380
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Droits des femmes
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>16 juin 2015</u>, page 4437 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)